

Vendredi 1er octobre 1954.

Colombie. Accord spécial  
concernant l'abolition des  
entraves à l'achat de pro-  
duits suisses.

Département de l'économie publique. Proposition du 27 septembre  
1954 (annexe).

Le Conseil

d é c i d e

- 1) d'agréer la conclusion de l'accord ci-joint;
- 2) d'en autoriser la signature par le ministre de Suisse à Bogota  
ou par son remplaçant et de faire établir les pouvoirs néces-  
saires;
- 3) d'ordonner l'insertion du texte de l'accord, après sa signature,  
dans le recueil officiel des lois.

Extrait du procès-verbal au département de l'économie publique  
(chef, secrétariat, division du commerce 7), au département politique  
(6) et au département des finances et des douanes (direction géné-  
rale des douanes 3).

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*F. Weber*